

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 29 novembre 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 05 Décembre 2022. Délibération 2022-59

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE

Procurations :

Norbert COLLIAT a donné procuration à Sylvain LAVAL ; Cécile BENECH a donné procuration à Christian REY ; Alexandra COUTURIER a donné procuration à Anahide MARDIROSSIAN ; Marc DOZIER a donné procuration à Virginie LOPEZ ; Vincent GOSSE a donné procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH a donné procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID a donné procuration à Murielle MARSEILLE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sophie BEKKAL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille Périnel

Objet : FINANCES – BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Saint-Egrève, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,
Vu l'avis de la commission finances du 28 novembre 2022,

Madame la Trésorière Principale a proposé l'admission en non-valeur des listes suivantes :

N°5656560315 de 879,20€ pour insuffisance d'actif sur RJ-LJ
N°5656560115 de 8 620,35 pour combinaisons infructueuses d'actes.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions de créances irrécouvrables (listes annexées) pour un montant global de 9 499,55 €.

Madame PERINEL précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget 2022 au comptes 6541 et 6542.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 6 décembre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.



The image shows a blue ink signature of Sylvain Laval, the Mayor, written over the official circular seal of the Municipality of Saint-Martin-le-Vinoux, Isère. The seal features a central emblem and the text 'Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux' and '(Isère)'.